

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO

R 1588

LIANTS À BASE DE SULFATE DE CALCIUM

DÉFINITIONS, CLASSIFICATION ET NOMENCLATURE

1^{ère} ÉDITION

Novembre 1971

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 1588, *Liants à base de sulfate de calcium – Définitions, classification et nomenclature*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 74, *Liants hydrauliques*, dont le Secrétariat est assuré par l'Institut Belge de Normalisation (IBN).

Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption du Projet de Recommandation ISO N° 1588 qui fut soumis, en juin 1968, à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO.

Le Projet a été approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Inde	Pologne
Australie	Iran	Portugal
Autriche	Irlande	Roumanie
Brésil	Israël	Royaume-Uni
Espagne	Italie	Suède
France	Norvège	Tchécoslovaquie
Grèce	Pays-Bas	Thaïlande
Hongrie	Pérou	Turquie

Le Comité Membre suivant se déclara opposé à l'approbation du Projet :

Allemagne

Ce Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

LIANTS À BASE DE SULFATE DE CALCIUM

DÉFINITIONS, CLASSIFICATION ET NOMENCLATURE

1. OBJET

La présente Recommandation définit, classe et dénomme les liants contenant principalement du sulfate de calcium.

Elle ne s'applique pas :

- a) aux liants contenant du sulfate de calcium, mélangés en usine avec un granulat;
- b) aux matières à base de sulfate de calcium, ne jouant pas le rôle de liants et utilisées :
 - comme addition ou charge dans les industries des chaux et ciments, des peintures, du papier, etc.;
 - pour l'amendement des terres submergées par l'eau de mer;
 - pour tout autre usage.

2. DÉFINITIONS GÉNÉRALES

- 2.1 *Liants à base de sulfate de calcium, obtenus par déshydratation partielle du gypse.* Matériaux pulvérulents appelés «plâtres», contenant principalement du sulfate de calcium, et susceptibles, en présence d'une quantité d'eau appropriée, de faire prise et par la suite de durcir.
- 2.2 *Liants à base de sulfate de calcium anhydre.* Matériaux finement pulvérisés, appelés «liants d'anhydrite», contenant du sulfate de calcium anhydre (d'origine naturelle, ou artificielle, ou obtenus par calcination du gypse) additionnés de catalyseurs et susceptibles, en présence d'une quantité d'eau appropriée, de faire prise et par la suite de durcir.
- 2.3 *Gypse**. Matière première, d'origine naturelle ou artificielle, constituée essentiellement de sulfate de calcium dihydraté.
- 2.4 *Anhydrite naturelle et anhydrite artificielle.* Autres matières premières permettant d'obtenir les liants d'anhydrite. La première est la roche d'anhydrite naturelle, la seconde un sous-produit de l'industrie chimique.

3. CLASSIFICATION

Les liants à base de sulfate de calcium sont classés d'après leur utilisation principale et d'après l'état d'hydratation du sulfate de calcium utilisé pour leur fabrication.

On peut les subdiviser en tenant compte de leurs emplois spéciaux, de leur composition chimique et de leur teneur en additifs, de leur méthode de fabrication, ou de leurs caractéristiques physiques et mécaniques.

3.1 Selon l'utilisation principale

On distingue les deux groupes suivants :

- Groupe I** — liants à base de sulfate de calcium pour la construction;
Groupe II — liants à base de sulfate de calcium pour usage technique.

* En français, le terme *gypse* désigne normalement la roche naturelle.